



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juin 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant suppléant de l'Espagne au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 8 juin 2016 indiquant que M^{me} Francisca María Pedros Carretero a été nommée représentante suppléante de l'Espagne au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

